


## Règles d'épandages éditées par la chambre d'agriculture de Picardie

 Épandage autorisé


 Épandage interdit

OCCUPATION DU SOL PENDANT OU SUIVANT L'ÉPANDAGE	Fumiers compacts pailleux et composts d'effluents d'élevage – Type I (C/N > 8)											
	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin
Cultures implantées en fin d'été ou en automne												
Cultures implantées au printemps (interculture nue)												
Cultures implantées au printemps avec CIPAN ou dérobée												
Prairies implantées depuis plus de 6 mois												
Autres cultures (pérennes, maraîchères, porte-graines)												

\* Épandage possible pour les boues de papeteries (C/N > 30) dans le cadre d'un plan d'épandage

 Épandage possible jusqu'à 20 jours avant destruction CIPAN ou récolte dérobée dans la limite de 70 kg N efficace / ha – épandage possible sans condition à partir du 16/01
--

OCCUPATION DU SOL PENDANT OU SUIVANT L'ÉPANDAGE	Autres effluents de type I (C/N > 8) = fumiers de ruminants, porcins, équins											
	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin
Cultures implantées en fin d'été ou en automne												
Cultures implantées au printemps (interculture nue)												
Cultures implantées au printemps avec CIPAN ou dérobée												
Prairies implantées depuis plus de 6 mois, vigne												
Autres cultures (pérennes, maraîchères, porte-graines)												

 Épandage possible de 15 jours avant le semis du couvert jusqu'à 20 jours avant la destruction de la CIPAN ou la récolte de la dérobée dans la limite de 70 kg N efficace / ha – épandage possible sans condition à partir du 16/01
--

OCCUPATION DU SOL PENDANT OU SUIVANT L'ÉPANDAGE	Type II (C/N S8) = fumiers de volailles, lisiers, effluents peu chargés, digestats...											
	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin
Cultures implantées en fin d'été ou en automne												
Colza implanté à l'automne												
Cultures implantées au printemps (interculture nue)	*											
Cultures implantées au printemps avec CIPAN ou dérobée	*											
Prairies implantées depuis plus de 6 mois						**						
Légumes industriels et maraichage de plein champ												
Vigne												
Autres cultures (pérennes, maraîchères, porte-graines)												

\* Épandage possible, en présence d'une culture, pour les effluents peu chargés en fertirrigation jusqu'au 31 août dans la limite de 50 kg N efficace / ha sur la période

\*\* Épandage possible pour les effluents peu chargés issus d'un traitement dans la limite de 20 kg N efficace / ha sur la période

II	Épandage possible de 15 jours avant le semis du couvert jusqu'à 20 jours avant la destruction de la CIPAN ou la récolte de la dérobée dans la limite de 70 kg N efficace / ha – épandage possible sans condition à partir du 01/02
----	--

OCCUPATION DU SOL PENDANT OU SUIVANT L'ÉPANDAGE	Type II (C/N S8) = fumiers de volailles, lisiers, effluents peu chargés, digestats...											
	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin
Cultures implantées en fin d'été ou en automne												
Colza implanté à l'automne												
Orge d'hiver, escourgeon												
Cultures implantées au printemps (1) (2)												
Prairies implantées depuis plus de 6 mois												
Légumes industriels et maraichage de plein champ												
Vigne												
Autres cultures (pérennes, maraîchères, porte-graines)												

(1) sur maïs irrigué : fertilisation minérale possible jusqu'au brunissement des soies

sur autre culture irriguée : fertilisation minérale possible jusqu'au 15/07

(2) apport possible à l'implantation de la culture dérobée (avec calcul de dose)